



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et les dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du douze mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **23**

Excusés : **3**

Pouvoirs : **3**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Sophie LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Franck SULTAN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Claudine DE RIVAS, a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

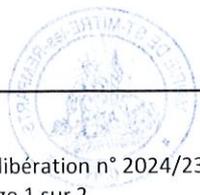
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Julien DETREZ

Lucas GILLY

Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

DCM N°2024-23 : Education - Subvention au Collège DAUDET d'Istres- Exercice 2024

Rapporteur : Mireille GOYET

Le rapporteur indique que par courrier du 22 février 2024, la Principale du collège Alphonse DAUDET d'Istres a sollicité la commune pour participer au financement d'un séjour pédagogique pour les 3^{èmes}, à Paris qui aura lieu du 15 au 19 avril 2024.

16 élèves demeurant à SAINT-MITRE-LES-REMPARTS feront partie de ce voyage.

La commune souhaite subventionner à hauteur de 640,00€ ce séjour, ceci afin de minorer la participation financière à charge de la famille de 40,00€ par enfant,

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le courrier de la Principale du Collège Alphonse Daudet sollicitant une aide financière pour un voyage pédagogique à Paris

Considérant que 16 élèves demeurent à Saint-Mitre-les-Remparts

Le Conseil municipal, à l'Unanimité,

APPROUVE la subvention au Collège Alphonse DAUDET d'Istres dans le cadre du séjour à Paris d'un montant de 640,00€ représentant la contribution de la commune au voyage de 16 élèves de Saint-Mitre-les-Remparts scolarisés dans ce collège.

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 40 € par enfant Saint-Mitréen inscrit au séjour

PRECISE que le montant de cette participation financière sera versé directement au collège Alphonse Daudet.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

